

## **RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE LUNDI 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2014 à 20 h**

*Pensée : « Seul, on va plus vite, mais ensemble, on va plus loin ! »*  
**Anonyme**

**No 2275**

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion régulière, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, **le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014** à 20 h et présidée par le maire Monsieur Luc Cayer.

Présences :       Siège no 1 : Sylvain Paquin  
                      Siège no 2 : Sylvain Chabot  
                      Siège no 3 : Steeves Mathieu  
                      Siège no 4 : Lucie Gauthier  
                      Siège no 5 : Daniel Dodier  
                      Siège no 6 : Mario Carrier

France L. Maurice, directrice générale par intérim/secrétaire trésorière par intérim est aussi présente.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**

**SUR UNE PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT**  
**APPUYÉE PAR : STEEVES MATHIEU**

Rés. #2014-387

**IL EST RÉSOLU** que cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©**

**ATTENDU QUE** chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

Rés. #2014-388

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU**  
**APPUYÉE DE : LUCIE GAUTHIER**

**IL EST RÉSOLU** que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que présenté avec les corrections typographies, ajouts et retraites de points.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL ©**

**Assemblée régulière du 3 novembre 2014       no. 2273**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal no. 2273 de la séance régulière du 3 novembre 2014;

Rés. #2014-389

**SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT**  
**APPUYÉE DE : STEEVES MATHIEU**

**IL EST RÉSOLU** que le procès-verbal soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière et directrice générale Julie Plamondon et en apportant une correction typographique pour la résolution no 2014-375 qui aurait dû se lire calendrier 2015 au lieu de 2014 et que les dates inscrites sont les bonnes sauf l'année qui aurait dû être 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Assemblée spéciale du 17 novembre 2014      no. 2274**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal no. 2274 de la séance spéciale du 17 novembre 2014;

Rés. #2014-390

**SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER**  
**APPUYÉE DE : DANIEL DODIER**

**IL EST RÉSOLU** que le procès-verbal soit accepté tel que rédigé par la secrétaire administrative Nathalie Stratford incluant la correction de la résolution 2014-382 en indiquant que le vote est demandé et le résultat est de : **VOTE DEMANDÉ 3 pour 1 contre. ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**4.00 CORRESPONDANCES ©**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du rapport sur la correspondance reçue à la municipalité du 1<sup>er</sup> au 29 novembre 2014 inclusivement;

Rés. #2014-391

**SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN**  
**APPUYÉE PAR : SYLVAIN CHABOT**

**IL EST RÉSOLU** que ladite correspondance et ledit rapport soient et sont adoptés et déposés aux archives de la municipalité, pour y être conservés et être mis à la disposition de tous ceux qui désirent en avoir copie et/ou communication.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.00 PERIODE DE QUESTIONS**

Question sur le règlement pour les crédits de taxes, il ne peut légalement être rétroactif.  
Que la date de publication d'un avis public de l'adoption d'un règlement fait foi d'entrée en vigueur dudit règlement et ce conformément à la Loi.

Question sur le sort des roues de l'ancien comptoir municipal.

Information pour savoir comment garder en permanence les panneaux « arrêt » installés à l'intersection du 4<sup>e</sup> rang et de la route 216 pendant les travaux de réfection.

Modification du panneau électronique à l'entrée de la municipalité pour annoncer les activités futures.

Question pour le dossier de lotissement pour Richard Nadeau/Xavier et Olivier Goupil

**6.00 DEMANDES ECRITES ET VERBALES**

**6.01 Demande du Comité 150<sup>e</sup> : paiement pour Mme Marie Anne Catry et avance de fonds en attendant la demande de remboursement TPS/TVQ**

**ATTENDU QUE** Madame Danicka Bédard, coordonnatrice du 150<sup>e</sup> anniversaire de Stoke demande à la municipalité de défrayer le montant résiduel dû à Madame Marie-Anne Catry en attendant le remboursement des taxes TPS/TVQ pour un organisme sans but lucratif.

Rés. #2014-392

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU**  
**APPUYÉE PAR : LUCIE GAUTHIER**

**IL EST RÉSOLU** que la Municipalité de Stoke autorise la directrice générale par intérim/secrétaire trésorière par intérim à émettre un chèque au montant de 2 078\$ au nom de Marie-Anne Catry et de

facturer le même montant au Comité du 150<sup>e</sup> anniversaire de Stoke afin d'obtenir le remboursement en temps opportun.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>7.00 RAPPORT DES COMITES</b>
---------------------------------

**VOIRIE**

**IMMOBILISATION**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Rés. #2014-393

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU**

**APPUYEE PAR : LUCIE GAUTHIER**

**IL EST RÉSOLU** que le directeur du service d'incendie soit autorisé à acheter une laveuse et sècheuse selon la soumission « Les Spécialistes » au montant de 1 158\$ avant les taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LOISIRS**

**URBANISME**

**RESSOURCES HUMAINES**

**FINANCES**

<b>8.00 TRESORERIE</b>
------------------------

**Salaires**

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière par intérim dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de novembre 2014, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ;

Rés. #2014-394

**SUR PROPOSITION DE : MARIO CARRIER**

**APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les salaires du mois de novembre 2014 selon un rapport déposé par la secrétaire-trésorière par intérim ;

**Salaires novembre 2014 employés (chèque no 201400642 à 201400686) 22 357.95 \$**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Comptes à payer**

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière par intérim dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de novembre 2014, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ;

Rés. #2014-395

**SUR PROPOSITION DE : MARIO CARRIER**

**APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN**

**IL EST RÉSOLU** d'accepter les listes des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis du 4 novembre au 30 novembre incluant les pré autorisations jusqu'au 31 décembre 2014:

**Comptes à payer en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014 159 058.24\$**

Chèques émis 5 233.29\$  
Pré autorisations (Gestion Michel Couture, Danicka Bédard, Environnement routier  
NRJ inc)

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser la secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DEPOT SEULEMENT**

La directrice générale par intérim/secrétaire trésorière par intérim dépose au conseil, un rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 novembre 2014.

**9.00 AVIS DE MOTION**

**9.01 Règlement N° 504 fixant le traitement des élus municipaux aux fins d'ABROGER le règlement numéro 454.**

Avis de motion est donné par Monsieur Steeves Mathieu qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement N° 504 fixant le traitement des élus municipaux aux fins d'abroger le règlement numéro 454. .

**10.00 ADOPTION DES REGLEMENTS**

**10.00 Dépôt d'un compte rendu pour l'assemblée de consultation publique du 24 novembre**

La directrice générale par intérim/secrétaire trésorière par intérim dépose un compte rendu de la tenue de l'assemblée de consultation publique tenue le 24 novembre et portant sur le projet de règlement no 502 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

**10.01 Adoption du règlement N° 502 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux**

**ATTENDU QU'UN** avis de présentation de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du 3 novembre 2014 et qu'une assemblée de consultation publique en vertu de l'article 25 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été tenue le Lundi 24 novembre 2014.

Rés. #2014-396

**SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER**  
**APPUYEE PAR : STEEVES MATHIEU**

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le règlement N° 502 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux à l'exclusion de l'article 20 du projet de règlement soumis en consultation publique et que la directrice générale par intérim/secrétaire trésorière par intérim refait les numéros d'articles consécutif;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES**

**11.01 Modification du libellé de la résolution no 2014-385**

**Attendu que** la résolution no 2014-385 a pour objet les changements de signataires auprès de l'institution financière concernant les folios de la municipalité de Stoke.

**Attendu que** notre institution financière a un formulaire pré établi pour l'uniformisation des résolutions à ce sujet, elle demande au conseil de modifier le libellé de la résolution.

Rés. #2014-397

**SUR PROPOSITION DE : MARIO CARRIER**  
**APPUYEE PAR : LUCIE GAUTHIER**

**IL EST RÉSOLU** que la résolution no 2014-385 aurait du se lire comme suit :

« Qu'en l'absence du maire, le substitut du maire soit Mario Carrier est autorisé à signer et en l'absence de la directrice générale par intérim/secrétaire trésorière par intérim, le substitut du secrétaire-trésorier soit André Rancourt est autorisé à signer. »

#### **11.02 Versement de la retenue pour le contrat d'infrastructures 2013 (Pavages Maska)**

*Point reporté ( en attente du certificat d'acceptation finale)*

#### **11.03 Versement de la retenue pour le contrat d'infrastructures 2013 (Construction DJL)**

*Point reporté ( en attente du certificat d'acceptation finale)*

#### **11.04 Correction de la résolution no 2014-375**

**Retrait de ce point ayant fait l'objet de correction lors de l'acceptation du procès-verbal de la séance du 3 novembre no 2273.**

#### **11.05 Modification du libellé de la résolution no 2014-382**

Attendu que la résolution no 2014-382 a été adoptée et ayant pour objet la cessation du lien d'emploi avec un employé.

Attendu que le quatrième paragraphe doit être abrogé dans la résolution no 2014-382 et reformulé par la présente résolution

Rés. #2014-398

**SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER**

**APPUYEE PAR : LUCIE GAUTHIER**

**IL EST RÉSOLU** que le quatrième paragraphe inscrit dans la résolution no 2014-382 est abrogé intégralement et que cedit paragraphe devra être inscrit et modifié comme suit ;

« Les parties souhaitent en venir à une entente de gré à gré concernant la fin du contrat de travail de la directrice générale secrétaire trésorière. »

**VOTE DEMANDÉ 5 pour 1 contre Monsieur Mario Carrier**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

#### **11.06 Budget 2015 pour Trans-Appel**

Attendu que Trans-Appel inc confirme à la municipalité de Stoke sa contribution municipale 2015, et demande l'acceptation du tarif d'usager, l'acceptation des prévisions budgétaires 2015 et le renouvellement de l'entente de service.

Rés. #2014-399

**SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER**

**APPUYEE PAR : DANIEL DODIER**

**IL EST RÉSOLU** que la Municipalité de Stoke accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le Protocole d'entente.

La Municipalité de Stoke accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel inc., l'organisation du service de transport adapté.

La Municipalité de Stoke accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2015 et de payer la quote-part établie à 3.49\$ par personne pour un montant total de dix mille cent vingt et un dollars (10 121\$)(facture 0013-2015).

La Municipalité de Stoke accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2015 : 3\$ pour un déplacement local, 7\$ pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke).

La Municipalité de Stoke accepte les prévisions budgétaires 2015 de l'organisme Trans-Appel inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **11.06 Autorisation de paiement pour la cession du lien d'emploi Julie Plamondon**

En vertu de la résolution no 2014-382 et ses modifications, la municipalité de Stoke a conclu une entente confidentielle pour la cession du lien d'emploi

Rés. #2014-400

**SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER  
APPUYEE PAR : LUCIE GAUTHIER**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser la directrice générale par intérim/secrétaire trésorière par intérim à effectuer tout paiement découlant de l'entente confidentielle pour la cession du lien d'emploi de Julie Plamondon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **11.07 Autorisation d'emprunt équipement incendie et personnel autorisé pour Activité LEUCAN**

Attendu qu'une activité bénévole sera tenue le 7 décembre prochain pour LEUCAN et qu'il nécessite l'emprunt d'équipement municipal.

Rés. #2014-401

**SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT  
APPUYEE PAR : LUCIE GAUTHIER**

**IL EST RÉSOLU** que la municipalité de Stoke autorise l'emprunt de l'équipement incendie et son personnel autorisé pour sa participation à l'activité bénévole au profit de l'organisme LEUCAN.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **11.08 Acceptation offre de services : Labo SM eau potable et eaux usées 2015/avis de fin de service avec Biolab**

Considérant la résolution no 2014-357 concernant les analyses de l'eau potable et usées.

Considérant qu'aucune entente n'est négociée avec le syndicat.

Considérant que Labo SM nous a présenté une offre de service suite à une rencontre de travail avec la directrice générale par intérim/secrétaire trésorière par intérim et le préposé au réseau d'eau potable et d'eaux usées sous le numéro 15-ENV-466-AL et sous le numéro 15-ENV-467-AL.

Rés. #2014-402

**SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER  
APPUYEE PAR : DANIEL DODIER**

**IL EST RÉSOLU** d'accepter l'offre de service pour les analyses de laboratoire pour les eaux usées et l'eau potable selon le calendrier gouvernemental. La proposition pour eau potable 2015 totalise la somme de 1 865\$ plus taxes. La proposition pour les eaux usées totalise la somme de 1007\$ plus taxes. Des ajustements pourront être faits à la présente résolution découlant de l'entente pouvant être négocié avec le syndicat pour la prise d'échantillonnage.

Monsieur Normand Rouleau continue de prendre et d'envoyer les échantillons et Labo SM pourra les prendre en substitut si requis, une formation (mise en place des installations) sera faite pour leur technicien et après ce sera eux de former leur technicien si ce n'est toujours le même.

De plus, le conseil municipal autorise la directrice générale par intérim/secrétaire trésorière par intérim d'aviser par écrit la firme Biolab de la cessation de prestation de service avec eux pour les analyses d'échantillons pour l'eau potable et les eaux usées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **12.00 DEPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

### **12.01 Rapport – inspecteur municipal**

Les élus prennent connaissance du document.

### **12.02 Rapport – directeur des travaux publics et services techniques**

Aucun rapport disponible

## **12.01 Rapport – directeur service d’incendie**

Les élus prennent connaissance du document

<b>13.00 AFFAIRES NOUVELLES</b>
---------------------------------

### **13.01 FQM :Soirée d’information pour les élus : droits acquis en 2015**

Point reporté en attendant de prendre plus d’information à ce sujet

### **13.02 Embauche d’un responsable e la patinoire 2014-2015**

Rés. #2014-403

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU**

**APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT**

**IL EST RÉSOLU** que Monsieur Yves Bélanger soit engagé comme préposé à la patinoire pour la saison 2014-2015 incluant aussi la surveillance des usagers. Qu’un contrat soit signé entre lui et le maire et la dg int/sec très int. Que la municipalité lui octroi un montant de base de 4 000\$ représentant 266 h pour la saison et que le taux horaire est de 15\$. Des feuilles de temps doivent être remises à l’administration municipale.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

Monsieur Steeves Mathieu se retire des discussions et décisions pour les points 13.03, 13.04 en raison d’un conflit d’intérêt potentiel.

### **13.03 Approbation de la révision budgétaire 2014 : OMH de Stoke**

Dépôt des états financiers 2013 de l’OMH approuvé par la SHQ et reconnaît un déficit d’exploitation.

Dépôt du budget révisé 2014 de l’OMH approuvé par la SHQ et demande l’acceptation de l’OMH et la municipalité de Stoke.

Rés. #2014-404

**SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER**

**APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT**

**IL EST RÉSOLU** que la municipalité de Stoke accepte le budget révisé 2014 de l’OMH tel qu’approuvé par la SHQ et mentionnant que le budget approuvé au 1<sup>er</sup> janvier, la contribution municipal était de 3 020\$ et que suite à la révision du budget 2014, la contribution municipale est de 2 930\$.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

### **13.04 Approbation du budget 2015 : OMH de Stoke**

Atendu que l’OMH de Stoke doit obtenir l’approbation de ses prévisions budgétaires 2015 par la SHQ et la municipalité de Stoke. Que les prévisions budgétaires sont sous réserves de l’approbation du cadre normatif du Programme de logement sans but lucratif de la SHQ par le Conseil du Trésor.

Rés. #2014-405

**SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER**

**APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT**

**IL EST RÉSOLU** la municipalité de Stoke approuve les prévisions budgétaires soumises en date du 13 novembre 2014 et s’engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d’amélioration et de modernisation capitalisés et participe au financement en capital et intérêts de l’ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI) représentant la somme environ 3 007\$ pour la municipalité (sujet à changement).

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

### **13.05 Entente pour cession de lien d’emploi : André Blais**

Atendu qu’une entente pour cession de lien d’emploi confidentielle est en voie de conclusion et

que les parties souhaitent en venir à une entente de gré à gré.

Rés. #2014-406

**SUR UNE PROPOSITION DE : DANIEL DODIER  
APPUYÉE PAR : LUCIE GAUTHIER**

**IL EST RÉSOLU** que le maire et la directrice générale par intérim/secrétaire trésorière par intérim incluant le délégué syndical sont autorisés à conclure l'entente de gré à gré.

De plus, autoriser la directrice générale par intérim/secrétaire trésorière par intérim à effectuer tout paiement découlant de l'entente confidentielle pour la cession du lien d'emploi d'André Blais.

**VOTE DEMANDÉ 4 POUR  
2 CONTRE Messieurs Sylvain Chabot et Mario Carrier**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**13.06 Concours de photos : calendrier 2015 : Gagnants et prix**

Attendu que la Municipalité de Stoke a fait un concours de photos pour leur calendrier municipal 2015.

Attendu que trois prix sont offerts aux photos gagnantes

Rés. #2014-407

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU  
APPUYÉE PAR : DANIEL DODIER**

**IL EST RÉSOLU** que les photographies gagnantes dans le cadre du concours de photos pour le calendrier municipal 2015 sont;

Premier prix : Page couverture : paysage du lac avec un kayak : photo soumise par Ann Duchesneau.

Deuxième prix : Mois Mars : photo soumise par Michel Prénovost.

Troisième prix de : Mois Novembre : photo soumise par Angèle Marchessault.

Le conseil municipal félicite les gagnants et remercie tous les participants à ce concours.  
De plus, la remise des prix pour ce concours aura lieu lors de la soirée des bénévoles en avril 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13.07 Adhésion Chambre de commerce région Windsor**

Rés. #2014-408

**SUR PROPOSITION DE : MARIO CARRIER  
APPUYÉE PAR : LUCIE GAUTHIER**

**IL EST RÉSOLU** que la municipalité de Stoke adhère pour l'année 2015 à la Chambre de commerce de la région Windsor et en autorise son paiement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13.08 Dossier rétrocession lot 12 et 13 rang 11 : Plan et description technique par J. Blanchard**

Attendu que l'Étude de Jacques Blanchard, arpenteur-géomètre a déposé une offre de service pour les travaux d'arpentage demandés soit plan et description technique, frais de recherches pour la partie des lots 12 et 13 du rang 11 appartenant à Réal Goupil (chemin montré à l'originnaire).

Rés. #2014-409

**SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER  
APPUYÉE PAR : STEEVES MATHIEU**



**IL EST RÉSOLU** que la municipalité de Stoke accepte l'offre de service de l'Étude Jacques Blanchard, arpenteur-géomètre pour la confection et rédaction de plan et description technique pour le dossier du lot 12 et 13 rang 11 appartenant à Réal Goupil au coût de 975\$ plus taxes et les frais de recherches de 20\$ non taxable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14.00 INVITATIONS**

**14.01 Souper du Club 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Âge de Stoke le 6 décembre prochain.  
La Guignolée des Chevaliers de Colomb le 7 décembre prochain.  
Le Brunch de Noël des Chevaliers de Colomb le 14 décembre prochain.  
Méga Party du Jour de l'AN le 31 décembre organisé par le Comité du 150<sup>e</sup>  
anniversaire de Stoke. (Clôture des festivités 150<sup>e</sup>)**

**15.00 VARIA**

**15.01 OFFRE DE SERVICE : Club de placement**

Attendu que Monsieur Serge Ranger du Club de placement de la région de Windsor a rencontré les membres du conseil municipal afin d'offrir ses services pour le remplacement à combler au différents postes vacants au sein de l'administration municipale.

Rés. #2014-410

**SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER  
APPUYEE PAR : STEEVES MATHIEU**

**IL EST RÉSOLU** que la municipalité de Stoke accepte l'offre de service faite par Serge Ranger du Club de placement de la région de Windsor afin de les aider dans l'élaboration de l'affichage de poste incluant la sélection des candidats qui représente :

*Poste de direction générale et secrétaire trésorier : total approximatif de 3 800\$ plus taxes  
Poste de direction des travaux publics : total approximatif de 4 600\$ plus taxes Scénario 1  
Ou 3 650\$ plus taxes Scénario 2 Ou 2 700\$ plus taxes Scénario 3 (au choix du comité de ressources humaines).*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Question concernant les postes de direction vacants.  
Question pour le prochain programme de subvention TECQ 2014-2019

**17.00 FERMETURE**

**ATTENDU QUE** l'ordre du jour est épuisé;

Rés. #2014-411

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU  
APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT**

**IL EST RÉSOLU** de lever l'assemblée à 21 heures 25 minutes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Luc Cayer, Maire

\_\_\_\_\_  
France L. Maurice dg int/sec-tres int